

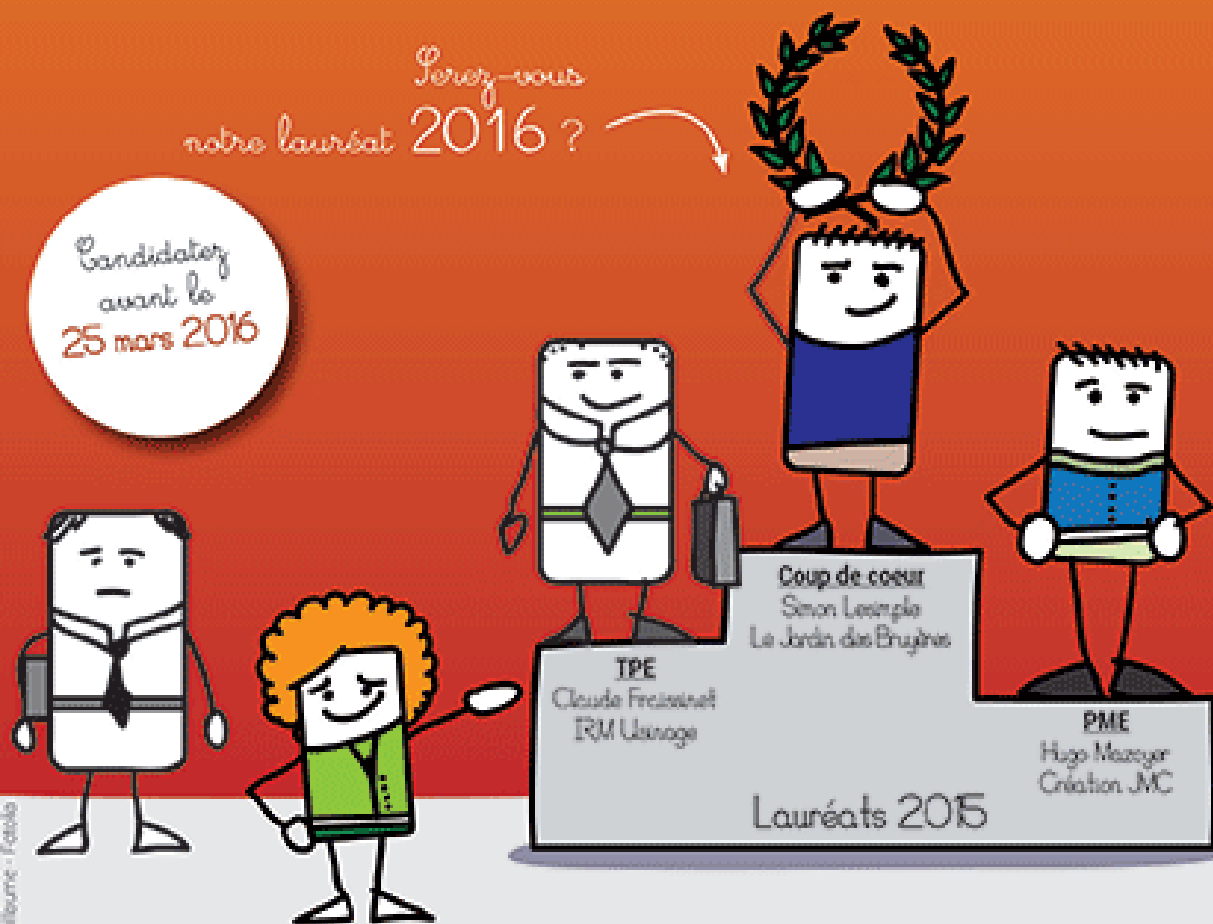
10^{ème} CONCOURS

REPRENDRE & RÉUSSIR

en Seine-et-Marne

Prenez-vous
notre lauréat 2016 ?

Candidatez
avant le
25 mars 2016



© Durs Oulleume - Frestis



Dossier de candidature 2016 CONCOURS « REPRENDRE & REUSSIR EN SEINE-ET-MARNE »

Les dossiers dûment complétés doivent être transmis par mail ou par courrier à l'adresse suivante :
CCI Seine-et-Marne
Corinne De Oliveira

Joindre obligatoirement les documents suivants (tout dossier incomplet sera refusé)

- Copie de l'extrait K-bis
- Liasse fiscale et comptes détaillés des deux derniers exercices (si existants) ou business plan (si moins de deux ans) ou situation comptable intermédiaire
- Business plan de la reprise
- Tout document susceptible d'étayer votre dossier (plaquettes, illustration photos, etc.).

corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr
Concours Reprendre & Réussir en Seine-et-Marne
1 avenue Johannes Gutenberg – Serris
- CS 70045
77776 Marne-la-Vallée Cedex 4

Ce concours est destiné à récompenser trois entreprises seine-et-marnaises.

Renseignements :

Corinne De Oliveira
Tél 01 74 60 51 56
Fax : 01 74 60 51 51
corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr

L'entreprise doit s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories :

- TPE (0/10 salariés)
- PME (10/250 salariés)

Dossier à retourner avant le 25 mars 2016

L'ENTREPRISE

Date de la reprise de l'entreprise (entre le 31/12/2011 et 31/12/2014) :

.....

Mme Melle M

Nom et prénom du dirigeant :

Age : ans

Raison sociale de l'entreprise :

Siret :

Enseigne :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mobile :

E-mail :

Site internet :

Forme juridique : EI EURL SARL SA SAS SNC

Activité de l'entreprise :

.....

.....

.....

Comment avez-vous eu connaissance de l'entreprise à reprendre :

.....

.....

.....

Avez-vous été accompagné dans le processus de reprise par un conseiller :

OUI NON

Si oui, par qui :

1 – Financement de l'acquisition

Besoins globaux de financement du projet de reprise :

Montant de l'apport du repreneur au moment de la reprise : €

Montant de l'apport des associés (le cas échéant) : €

Autre financement de la reprise : €

Financement bancaire : €

Quel partenaire financier vous a accompagné / vous accompagne (banque, Plateforme France Initiative, autre) ? :

.....

.....

.....

2 – Moyens d'exploitation

Nature et surface des locaux d'exploitation (m²) :

.....

Centre-ville zone commerciale ZA ZI ZF

Autre (précisez :)

L'entreprise est : propriétaire locataire

3 – Le marché

Quels sont les produits, services offerts par l'entreprise avant sa reprise et depuis sa reprise ? :

.....

.....

.....

Nature du marché : local régional national autre :

Type de clientèle :

.....

.....

4 – Les résultats

NOMBRE D'EMPLOIS	Avant la reprise	Après la reprise	Perspectives
Nombre d'emplois incluant le dirigeant et le cas échéant le conjoint collaborateur (équivalent temps plein)			
Qualification et type de contrats (CDI, CDD, autres)			

Commentaires sur l'évolution (le cas échéant) :

.....

.....

ACTIVITE	Avant la reprise	Après la reprise	Perspectives
Chiffre d'affaires H.T.			
Montant résultat d'exploitation			

Commentaires sur l'évolution (le cas échéant) :

.....

.....

Dossier de candidature 2016
CONCOURS « REPRENDRE & REUSSIR EN SEINE-ET-MARNE »

Quelles actions avez-vous engagées depuis la reprise de l'entreprise pour développer l'activité principale et avez-vous développé de nouvelles activités (lancement nouveaux produits/services, modernisation du point de vente ou des locaux, fidélisation clientèle, actions et animations commerciales, modernisation des outils de gestion et/ou informatique, création site internet, ressources humaines, autres...) ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Développez l'action qui vous semble être la plus significative depuis la reprise (nature de l'action, objectif, budget, retombées) :

.....

.....

.....

.....

Montant des principaux investissements réalisés depuis la reprise (H.T.) :

Sur quoi ont-ils porté et pour quel montant ? (Achat de locaux / Extension / Modernisation / Matériel / Mise aux normes / autres...)

.....

.....

.....

.....

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

De quelle manière avez-vous eu connaissance de ce concours :

.....

.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce dossier.

Date :

Signature du dirigeant

Cachet de l'entreprise

Dossier de candidature 2016 CONCOURS « REPRENDRE & REUSSIR EN SEINE-ET-MARNE »

REGLEMENT

ARTICLE 1

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, coordinateur du Réseau Transmettre & Reprendre une entreprise en Seine-et-Marne », domiciliée 1 avenue Johannes Gutenberg - Serris - CS 70045 - 77776 Marne-La-Vallée cedex 4, organise un concours intitulé «Reprendre & Réussir en Seine-et-Marne 2016 » ouvert du 16/12/2015 au 25/03/2016 à 18H00.

Ce concours est destiné à récompenser trois succès de reprise d'entreprises en Seine-et-Marne répartis dans deux catégories • TPE (0/10 salariés) • PME (10/250 salariés)

ARTICLE 2

Peuvent participer à ce concours, les entreprises seine-et-marnaises répondant aux critères suivants :

- être le représentant légal de l'entreprise,
- avoir repris une entreprise durant la période du 31/12/2011 au 31/12/2014 inclus,
- exercer l'activité sous forme de société (EURL, SARL, SA, SAS ou autre) ou en entreprise individuelle,
- être immatriculé en Seine-et-Marne au registre du commerce et des sociétés et/ou répertoire des métiers.
- être à jour des obligations sociales et fiscales.

L'entreprise candidate ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature. La participation au concours est gratuite. Cependant, les candidats prennent à leur charge toutes les dépenses engagées pour la constitution du dossier de candidature (frais d'envoi, de photocopie...). Les entreprises dirigées par un élu de la CCI Seine-et-Marne ou toute personne associée à l'organisation du prix ne sont pas autorisées à concourir.

ARTICLE 3

Pour concourir un dossier de candidature doit être constitué par l'entreprise candidate. Ledit dossier comporte un formulaire à remplir ainsi que des annexes obligatoires (CV candidat, documents financiers, documents de communication, copie extrait k-bis, si holding bilan). Le dossier à remplir peut être téléchargé sur le site Internet de la CCI Seine-et-Marne (www.seineetmarne.cci.fr). Il pourra également être adressé au candidat par courrier électronique ou postal sur demande à Corinne De Oliveira Tél : 01 74 60 51 56 / mail : corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr.

Pour être recevables, les dossiers dûment complétés doivent être transmis au plus tard le 25/03/2016 à 18 heures, date de clôture des inscriptions, soit par courrier soit par mail à l'adresse suivante : CCI SEINE-ET-MARNE « Concours Reprendre & Réussir » Corinne De Oliveira - 1 avenue Johannes Gutenberg - Serris / CS70045 - 77776 Marne-la-Vallée cedex 2 -

Mail: corinne.deoliveira@seineetmarne.cci.fr. L'entreprise certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans le dossier. Tout dossier incomplet, illisible, reçu après la date et l'heure limite ou sous une autre forme que celles prévues sera considéré comme nul. Toute déclaration inexacte, mensongère, toute fraude entraînera la disqualification de l'entreprise participante.

ARTICLE 4

Le jury est composé de représentants de la CCI Seine-et-Marne et des entreprises et partenaires associés à ce concours. La voix du président du jury est prépondérante en cas d'égalité de voix. Le jury est souverain et n'a pas à motiver ses décisions. Tous les candidats reconnaissent la souveraineté du jury et acceptent du fait de leur participation les dispositions du présent règlement. Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix dans l'hypothèse où il considère que les candidats ne remplissent pas suffisamment les conditions de désignation. Les décisions du jury ne sont susceptibles d'aucune forme d'appel ou recours.

ARTICLE 5

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du concours s'engagent à

garder confidentielles les informations fournies au travers du dossier de candidature ou lors des différents contacts. Les dossiers de candidature pourront être restitués aux entreprises ayant concouru si elles en font la demande à l'adresse du concours.

ARTICLE 6

Pour la désignation des lauréats, le jury tiendra compte des critères généraux suivants : • l'adéquation homme-projet • l'impact sur le tissu économique et/ou l'emploi • les résultats depuis la reprise et/ou ses perspectives de développement.

ARTICLE 7

Le jury décernera un prix aux entreprises sous réserve de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Chacun des trois lauréats recevra un trophée ainsi qu'une campagne médiatique et un lot de prestations et de prix offerts par les partenaires.

ARTICLE 8

La remise des prix aura lieu le 9 juin 2015 lors du prochain FORUM « Transmettre & Reprendre une entreprise en Seine-et-Marne », organisé par le réseau Transmettre & Reprendre une entreprise en Seine-et-Marne. Les entreprises lauréates s'engagent à être représentées afin de recevoir leur prix. Les entreprises lauréates renoncent à réclamer à la CCI Seine-et-Marne tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du trophée.

ARTICLE 9

Sauf à renoncer à leur prix, les entreprises lauréates autorisent la CCI Seine-et-Marne et ses partenaires à utiliser et publier leurs images et coordonnées complètes dans le cadre de toute manifestation ou articles promotionnels ou tout type de communication liés au présent concours y compris sur leurs sites internet sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit.

ARTICLE 10

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse du concours.

ARTICLE 11

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La CCI Seine-et-Marne se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours à tout moment si les circonstances le réclament, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.